



MAIRIE DU HEZO
15 rue St Vincent
56450 LE HEZO
Tél : 02 97 26 44 87
accueil@lehezo.fr

Envoyé en préfecture le 11/02/2019
Reçu en préfecture le 11/02/2019
Affiché le
ID : 056-215600842-20190204-CM04_2019-DE

AVENANT N°1-2019 - REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Restauration scolaire

Le service de la cantine fonctionne de 12h à 13h30

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Une inscription préalable est obligatoire

Le règlement des repas se fait avec les moyens de paiement suivants :

- ↳ Espèces, chèque (libellé à l'ordre du Trésor public) ou carte bancaire en trésorerie
- ↳ Prélèvement automatique en joignant un mandat SEPA
- ↳ Titre payable sur internet (TIPI) sur le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Pour les inscriptions occasionnelles, il est **impératif** de s'inscrire au moins la veille avant 9h15 pour le lendemain en contactant la Mairie par téléphone au **02.97.26.44.87** ou par mail à accueil@lehezo.fr.

Tout repas commandé et non décommandé la veille avant 9h15 sera facturé (excepté pour des raisons médicales – nécessité de fournir un certificat médical).

La grille des menus est affichée à l'école et sur le site lehezo.com

Aucun enfant ne sera accepté à la cantine sans avoir commandé son repas **SAUF** cas exceptionnel justifié (demande à faire en mairie : 02.97.26.44.87).

Se munir d'une serviette de table portant les nom et prénom de l'enfant.

Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants (sauf projet accueil individualisé).

Les externes sont accueillis à partir de **13h20**.

Garderie

La garderie fonctionne sans inscription préalable

Le matin de 7h30 à 9h

Le soir de 16h30 à 19h

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tout ¼ d'heure commencé est dû.



Tarifs périscolaires à compter de l'année scolaire 2018-2019	
Restauration scolaire	3,45 € par repas
Mise en place d'un PAI en panier repas	1 € par repas
Garderie facturée de 7h30 à 8h50 et de 16h40 à 19h à compter du 01-02-2019	0,41 € le quart d'heure
Majoration forfaitaire en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 19h	5 € en plus du tarif habituel

Délibération n°04-2019 du 4 février 2019.